

Etats financiers annuels de SICAV**AL HIFADH SICAV**

AL HIFADH-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Adnène ZGHIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-11	31-déc.-10
Portefeuille-titres	3.1	20 080 579,782	19 407 191,430
Obligations et valeurs assimilées		12 488 413,786	12 061 955,263
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		7 222 789,996	7 239 260,167
Titres des Organismes de Placement Collectif		369 376,000	105 976,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	7 924 733,418	8 468 662,566
Placements monétaires		7 574 600,544	8 361 622,544
Disponibilités		350 132,874	107 040,022
Créances d'exploitation	3.5	3 255,741	42 715,580
Total Actif		28 008 568,941	27 918 569,576
Passif			
Opérateurs Crédeurs	3.6	50 337,945	52 468,108
Autres crédeurs divers	3.7	17 204,128	13 292,374
Total Passif		67 542,073	65 760,482
Actif net		27 941 026,868	27 852 809,094
Capital	3.8	26 931 631,604	26 847 330,042
Sommes distribuables		1 009 395,264	1 005 479,052
Résultat d'exploitation de la période		1 014 896,809	1 135 888,867
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		-5 728,033	-130 488,381
Sommes distribuables des exercices antérieurs		226,488	78,566
Actif net		27 941 026,868	27 852 809,094
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 008 568,941	27 918 569,576

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Revenus du portefeuille titres	3.2	879 597,936	816 772,744
Dividendes des OPCVM		0,000	34 408,500
Revenus des obligations de sociétés		520 083,929	424 653,613
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		359 514,007	357 710,631
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	375 813,543	586 422,909
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		237 266,572	358 497,555
Revenus des certificats de dépôt		0,000	88 554,667
Revenus des Dépôts à Terme		132 999,036	134 520,081
Revenus des comptes à vue		5 547,935	4 850,606
Total des revenus des placements		1 255 411,479	1 403 195,653
Charges de gestion des placements	3.9	(196 000,284)	(218 757,442)
Revenu net des placements		1 059 411,195	1 184 438,211
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	(44 514,386)	(48 549,344)
Résultat d'exploitation		1 014 896,809	1 135 888,867
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 728,033)	(130 488,381)
Report à nouveau		226,488	78,566
Sommes distribuables de la période		1 009 395,264	1 005 479,052
Report à nouveau (annulation)		(226,488)	(78,566)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 728,033	130 488,381
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(84 522,661)	(15 901,756)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 826,488	10 707,550
Frais de négociation		(1 282,473)	(10 676,993)
Résultat de la période		932 918,163	1 120 017,668

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Variation de l'actif net résultant des opérations	932 918,163	1 120 017,668
d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 014 896,809	1 135 888,867
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(84 522,661)	(15 901,756)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	3 826,488	10 707,550
Frais de négociation	(1 282,473)	(10 676,993)
Distributions de dividendes	(1 005 269,969)	(839 489,763)
Transaction sur capital	160 569,580	4 041 667,321
Souscription	66 401 748,621	150 018 795,718
Capital	64 849 700,000	146 224 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	416 963,652	1 240 266,146
Régularisation des sommes distribuables	1 135 084,969	2 554 029,572
Rachat	66 241 179,041	145 977 128,397
Capital	64 685 000,000	142 089 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	415 383,444	1 203 088,896
Régularisation des sommes distribuables	1 140 795,597	2 684 539,501
Variation de l'actif net	88 217,774	4 322 195,226
Actif net		
En début de période	27 852 809,094	23 530 613,868
En fin de période	27 941 026,868	27 852 809,094
Nombre d'actions		
	266	
En début de période	363	225 013
	268	
En fin de période	010	266 363
Valeur liquidative	104,253	104,567
Taux de rendement	3,36%	3,62%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2011

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat :**3.1. Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2011	% Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
Actions des SICAV	3 500	367 860,240	369 376,000	1,32%
Actions MILLINUM SICAV	3 500	367 860,240	369 376,000	1,32%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>	137 720	12 201 146,227	12 488 413,786	44,70%
AIL2010-01	5 500	440 000,000	453 530,000	1,62%
Amen Bank 2006	300	18 042,113	18 728,033	0,07%
Amen Bank SUB 2010	7 000	653 331,000	662 128,600	2,37%
AMEN BANK SUB 2011	10 000	1 000 000,000	1 012 936,000	3,63%
ATB 2007/1	4 250	357 022,519	367 644,119	1,32%
ATL 2007/1	1 330	26 600,000	27 072,416	0,10%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 563 780,000	5,60%
BTE 2010-B	15 000	1 425 000,000	1 444 500,000	5,17%
BTE*2010-B	2 000	180 000,000	182 188,800	0,65%
BTK 2009	2 500	233 325,450	241 112,719	0,86%
CIL 2007-1	300	12 024,772	12 631,732	0,05%
CIL 2010/1	30 000	2 400 000,000	2 442 915,272	8,74%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	200 000,000	205 901,930	0,74%
STB 2010 - 1	15 000	1 399 950,000	1 446 006,000	5,18%
TL SUB 2007	500	10 000,000	10 234,000	0,04%
TLS 2008-1	1 000	40 035,588	41 086,788	0,15%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 500	2 295 000,000	2 344 878,000	8,39%
UTL 2004	305	6 101,939	6 359,603	0,02%
UTL 2005	235	4 712,846	4 779,774	0,02%
<u>Obligations non admises à la cote</u>	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	6 556	6 965 136,667	7 222 789,996	25,85%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 017 131,407	1 052 813,807	3,77%
BTA 6.75% JUILLET 2017	395	420 076,867	430 245,115	1,54%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 202	2 422 170,211	2 501 095,173	8,95%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	1 925	2 018 091,554	2 100 998,994	7,52%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	937	983 621,741	1 030 487,477	3,69%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	104 044,887	107 149,430	0,38%
TOTAL		19 534 143,134	20 080 579,782	72%

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Dividendes	0,000	34 408,500
- des Titres OPCVM	0,000	34 408,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées	879 597,936	782 364,244
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>520 083,929</u>	<u>424 653,613</u>
- intérêts	520 083,929	424 653,613
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>359 514,007</u>	<u>357 710,631</u>
- intérêts	359 514,007	357 710,631
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	879 597,936	816 772,744

3.3. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 7 924 733,418 DT se détaillant comme suit:

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% Actif Net
<u>Placements monétaires</u>		7 451 129,384	7 574 600,544	27,11%
Emetteur STUSID BANK				
<u>Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an</u>	9	4 100 000,000	4 164 934,532	14,91%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	9	4 100 000,000	4 164 934,532	14,91%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	2	1 052 344,326	1 090 386,373	3,90%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Electrostar	2	1 052 344,326	1 090 386,373	3,90%
Emetteur SOPAT				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	3	690 435,423	697 190,094	2,50%
Billets de trésorerie à moins d'1 an SOPAT	3	690 435,423	697 190,094	2,50%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	3	1 608 349,635	1 622 089,545	5,81%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	3	1 608 349,635	1 622 089,545	5,81%
<u>Disponibilités</u>		350 132,874	350 132,874	1,25%
Dépôts à vue		350 132,874	350 132,874	1,25%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		7 801 262,258	7 924 733,418	28,36%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	237 266,572	358 497,555
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	88 554,667
Intérêts des autres placements	132 999,036	134 520,081
Intérêts des comptes courants	5 547,935	4 850,606
TOTAL	375 813,543	586 422,909

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 3 255,741 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	2 255,741	41 615,580
Agios créditeurs à recevoir	1 000,000	1 100,000
TOTAL	3 255,741	42 715,580

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 50 337,945 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010
Rémunération Distributeurs	17 977,839	18 738,610
Rémunération gestionnaire	21 573,402	22 486,330
Rémunération dépositaire	10 786,704	11 243,168
TOTAL	50 337,945	52 468,108

3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 17 204,128 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010
Redevance CMF	2 487,810	2 573,789
Provision jeton de présence	6 005,795	6 005,925
Honoraires commissaire aux comptes	8 422,259	4 442,369
TCL	212,269	232,291
Impôt à payer	75,995	0,000
Frais dépositaires à payer	0,000	38,000
TOTAL	17 204,128	13 292,374

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2011	
Montant	26 636 300,000
Nombre de titres	266 363
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	64 849 700,000
Nombre de titres émis	648 497
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	64 685 000,000
Nombre de titres rachetés	646 850
Capital au 31/12/2011	
Montant (en nominal)	26 801 000,000
Sommes non distribuables	130 631,604
Montant du capital au 31/12/2011	26 931 631,604
Nombre de titres	268 010

3.9. Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Rémunération Distributeurs	70 000,099	78 127,652
Rémunération gestionnaire	84 000,118	93 753,184
Rémunération dépositaire	42 000,067	46 876,606
TOTAL	196 000,284	218 757,442

3.10. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2011	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010
Rémunération commissaire aux comptes	8 001,166	8 478,114
Redevance CMF	27 999,474	31 250,431
Jetons de présence	5 999,870	5 999,870
Autres impôts	2 513,876	2 820,929
TOTAL	44 514,386	48 549,344

4. Autres informations :

Les données par action et les ratios pertinents au 31/12/2011 se détaillent ainsi :

4.1 Données par action

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	4,684	5,268
Charges de gestion des placements	- 0,731	- 0,821
REVENUS NET DES PLACEMENTS	3,953	4,447
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,166	- 0,182
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3,787	4,265
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,021	- 0,490
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	3,766	3,775
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 0,315	- 0,060
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,014	0,040
Frais de négociation	- 0,005	- 0,040
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	- 0,306	- 0,060
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3,481	4,205
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE	- 0,306	- 0,060
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,140

SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-	0,300	0,080
Distribution de dividendes		3,751	3,152
Valeur Liquidative		104,253	104,567

4.2 Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,1756%	-0,2129%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,0399%	-0,0472%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,9046%	0,9784%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le commissaire aux comptes
Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Le commissaire aux comptes
Adnène ZGHIDI